

 <p>Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale Fachhochschule Westschweiz University of Applied Sciences Western Switzerland</p>	<p>Master of arts HES-SO en arts visuels ECAV, Sierre / ECAL, Lausanne / HEAD, Genève</p> <p>DESCRIPTIF DE MODULE</p> <p>Année académique : 2022 - 2023</p>	
Domaine	Arts visuels	
Filière	Master Arts visuels (toutes les orientations)	
Titre du module	Séminaire de Master Thesis 3	
Type de module	Module tronc commun HES-SO – Module obligatoire*	
Code	ST 41.12	
Type de formation	Master	
Crédits ECTS	3 ECTS	
Semestre	semestre M3	
Lieu	Voir programme du semestre.	
Prérequis	Aucun prérequis	
Langues principales	Français / Anglais	
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Prendre connaissance des aspects administratifs et juridiques qu'implique une activité artistique professionnelle. S'informer sur le contexte suisse et plus particulièrement genevois des assurances sociales, des modes de rémunération et des structures juridiques permettant d'exercer une activité artistique professionnelle.	
Contenu et formes d'enseignement	Module conçu en collaboration avec Visarte – Genève comportant 12 séances, dont un atelier de discussion. Les sujets abordés comprennent : les différentes formes administratives et juridiques de l'activité artistique professionnelle ; les assurances sociales et privées professionnelles en Suisse ; les régulations sur les ventes, prix et bourses ; les impôts et taxes liés à une activité artistique professionnelle ; les budgets ; la rémunération ; et les droits d'auteur-riche-x.	
Modalités d'évaluation et validation	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par la ou les professeur-e-x-s responsable-s du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis », « remédiation » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.	
Modalités de remédiation et de répétition	Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e-x peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant concerné dans un délai inscrit au calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par le responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués. Répétition : si les crédits du module ne sont pas acquis, le module doit être répété dès que possible, en principe au semestre suivant. Pas de remédiation possible pour un module répété.	
Enseignant-e-x-s	Voir programme du semestre.	
Responsable-s du module	Federica Martini, Marianne Guarino Huet, Olivier Desvoignes, Marie Mul.	
Descriptif validé le	27.09.2022	
Par	Aurélien Elisa Gfeller, responsable de la coordination de l'enseignement à la HEAD - Genève	

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 30, 31 et 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 28 juillet 2021